



DEL 25-073

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 16 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE

Le 16 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L’an deux mille vingt cinq

Le vingt trois septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Eric ANDRE, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 29 septembre 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 16 septembre 2025.

EXCUSÉS

Philippine DANGREAU (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Pierre CASTILLON (pouvoir à Eric ANDRE), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER).

ABSENTS

CHAUVIN Benoît

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2025-2026

Rapporteur : Maryse BAYBAY

A la suite de la suppression de l’aide gouvernementale pour les repas à 1€, il convient d’émettre une nouvelle proposition des tarifs 2025-2026 pour la restauration scolaire pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1000.

Il est proposé de reconduire les tarifs de l’année 2024-2025 pour les 3 tranches concernées :

Quotient familial (enfant yvréen ou non yvréen)	Tarif à compter du 1 ^{er} septembre 2025	Taux appliqué sur le prix de revient (10,05 € en 2024)
A – QF < 330	2,65	26%
B - 330 <= QF < 660	2,95	29%
C - 660 <= QF < 1000	3,54	35%
D - 1000 <= QF < 1250	4,12	41%
E - 1250 <= QF < 1500	4,52	45%
F - 1500 <= QF ou justificatif non fourni	4,72	47%
Repas non réservé	8,04	80%
Accueil PAI	1,00	10%



DEL 25-073

Repas agents communaux	3,62	36%
Repas adultes (enseignants des écoles d'Yvré, élus)	6,03	60%
Extérieur	10,05	100%

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 8 septembre 2025,

Le conseil municipal décide d'adopter les tarifs tels que décrits ci-dessus.

Les autres tarifs votés dans la délibération n°25-037 du 13 mai 2025, mentionnés pour mémoire, demeurent inchangés.

VOTANTS : 26

POUR : 21

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 29 septembre 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

